Cfdt: FORMATION ET ENSEIGNEMENTS PRIVÉS

Paroles d'enseignants qui témoignent des difficultés à enseigner avec des publics…. parfois difficiles

Un dépôt de plainte pour ….un piercing !

Cette année, j'ai eu droit à une élève qui a porté plainte contre moi pour **discrimination**.

En fait, je lui ai demandé de retirer son piercing (anneau en plein milieu de la lèvre inférieure) pour aller en stage « petite enfance ». Elle a refusé de le faire et est allée à la gendarmerie avec sa mère.
Un gendarme a enregistré la plainte.
Cela a fait un véritable "pataquès" au sein du lycée, **alors qu'il est bien écrit dans le règlement intérieur que le piercing n'est pas autorisé**. La direction m'a fait un tas de reproches sur mon autoritarisme (alors qu'on reproche à d'autres de ne pas être assez autoritaires...). On m'a dit que si le gendarme venait en classe, il trouverait des élèves pour témoigner contre moi... Du délire !

On donne raison à l'élève, sa parole est toujours prise en considération. On doute du professeur remettant en cause sa pédagogie. On lui dit qu'il ne s'est pas adapté à l'évolution des élèves, que l'éducation a bien changé depuis 25 ans qu'on enseigne...

Dans le cas présent, l'élève n'a reçu qu'un avertissement et n'a finalement pas réintégré le lycée puisqu'elle a donné une lettre de démission. Que de temps perdu, d'énergie dépensée pour rien et surtout quel stress !

M.P

STOP ou encore ?
Que faire face à des groupes d'élèves ingérables ?

J'ai connu - comme beaucoup de mes collègues du lycée - de graves difficultés avec les classes de 4e et 3e dès la rentrée 2012-2013. Les innombrables sanctions (retenues) restaient sans autre effet sur les élèves que d'aggraver leur comportement à mon égard.
Les professeurs principaux disaient me soutenir et la direction m'encourageait à ne pas lâcher sur les sanctions puisque inscrites dans la charte de vie de classe. Plusieurs collègues vivaient à peu près la même chose, en en parlant plus ou moins ouvertement. Il y a eu des exclusions provisoires du lycée ou de certains cours, des inclusions [(1)], des interventions dans les classes : effet zéro ! Face à ces groupes forts, il aurait fallu d'une part présenter nous aussi un groupe d'enseignants fort et soudé, d'autre part, donner un caractère officiel à ces « rencontres ». Il n'y a jamais eu de volonté de le faire.
Cela a pris des proportions énormes avant la Toussaint, m'amenant à décider de démissionner. Après discussion avec les délégués, correspondants et responsables FEP-CFDT, j'ai choisi de rencontrer la directrice de l'établissement et de lui faire part de mon intention de démissionner.
Elle m'a proposé de tenter un travail de médiation avec chaque classe à la rentrée de la

Toussaint.
Je l'ai accepté comme une tentative de la dernière chance.
Elle a préparé une grille de questions à laquelle chaque élève a répondu individuellement par écrit et en notre présence. Il y décrivait son comportement personnel, celui des autres, ce qu'il aimait dans l'ambiance de la classe, ce qu'il n'aimait pas, il décrivait aussi l'attitude de l'enseignante face à ces situations. L'heure suivante (le lendemain) a été consacrée au bilan de cette « enquête », toujours présenté par la directrice : situation reconnue comme inacceptable, quelles conclusions en tirer, comment faire pour que cela change etc..... il a été convenu qu'un point serait fait avec les délégués au bout d'une semaine. Cela a été fait mais n'a rien apporté de plus.
J'ai apprécié cette démarche mais regretté que mes autres collègues en difficulté n'aient pas pu bénéficier de la même chose. On reste toujours dans l'individuel et cela me dérange.
Suite à ce travail, j'ai repris les cours. L'amélioration a été sensible pendant 15 jours ! Au niveau du comportement de chaque « groupe » en tant que tel, il y a eu quand même un mieux car je n'ai plus ressenti une adversité en bloc comme cela avait été le cas : il faut dire qu'on m'a autorisée à lâcher un peu de lest sur les retenues.
Je sais que plusieurs de mes collègues vivent les mêmes difficultés. Tous n'en parlent pas, certains ne veulent pas l'avouer. Et c'est vrai que l'on se sent coupables et nuls face à ces situations ingérables et ces remises en cause permanentes.
Il y a eu un conseil de discipline ; l'élève (pas la pire, d'ailleurs) a été réintégrée dès le lendemain. Il y a des « commissions éducatives ». Les gros perturbateurs sont toujours là ; l'un est mis en inclusion (1) deux jours par semaine, il est question d'en faire de même avec d'autres…
Aujourd'hui, je ne peux toujours pas dire que cela se passe bien. La force du groupe classe est en train de reprendre le dessus. Heureusement -si l'on peut dire- pas dans les trois classes le même jour !
Ceci dit, ma lettre de démission est toujours dans mon sac, et j'avance en me renouvelant chaque semaine ma décision de continuer ou d'arrêter.

(1) L' "inclusion" consiste à exclure un élève des cours pour une durée déterminée (souvent 1 jour ou 2), mais il reste sur l'établissement ; ses récrés et son repas sont décalés par rapport à ses camarades. Il faut bien sûr lui fournir du travail, ce qui fait que nous sommes nous aussi "punis", devant préparer du travail supplémentaire et le corriger.

A.M.T